

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

2020/01/13 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue à l'école de Saint-Louis, situé au 765 rue St-Joseph, le lundi 13 janvier 2020, à 20h00, à laquelle séance sont présents:

Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu.

Formant le conseil au complet et siégeant sous la présidence de monsieur Stéphane Bernier, maire.

Madame Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

1.1 Ouverture de la séance

Le président d'assemblée ouvre la séance à 20h00.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-01-1 Sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu, unanimement, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 2 décembre 2019 (c.c.)

Considérant que les procès-verbaux ont été présentés au conseil municipal ;

Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu les procès-verbaux dans les délais légaux ;

2020-01-02 Sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Robert Charron, il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 2 décembre 2019. Dispense de lecture est donnée; Les conseillers et le maire déclarent avoir lu les procès-verbaux.

1.4 Acceptation de la liste des factures à payer

2020-01-03 Sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Yvon Daigle, il est résolu de prendre acte de la liste des factures à payer et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer au montant de 206 473.37\$.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Louis, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans les listes des factures à payer en date du 13 janvier 2020 avec ajouts au montant de 206 473.37\$

1.5 Permis de construction (c.c. Liste des permis – Décembre 2019) et rapport de monsieur Richard Drapeau

Le rapport du mois de décembre est déposé au conseil ainsi que le rapport de M. Richard Drapeau, inspecteur.

1.6 Demande de l'assistance

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre leurs demandes.

1.7 Correspondance

- 12-12-2019 Commission des loisirs de St-Louis – PV du 04-12-2019
17-12-2019 Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue – PV du 18-11-2019
3-12-2019 Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue – PV du 16-12-2019
06-01-2020 Régie d'Aqueduc Richelieu Centre – PV du 17-12-2019

SUJETS À SUIVRE À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

1.8 Administration générale :

1.8.1 RÉCIM – Dossier MAMH 558295 – Autorisation de signature du Protocole d'entente

2020-01-04 CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Louis a reçu le protocole d'entente concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (ci-après RÉCIM);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer M. Stéphane Bernier, maire à titre de représentant signataire;

En conséquence, sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que le conseil nomme M. Stéphane Bernier, maire, représentant signataire autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente en lien avec l'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité.

1.8.2 Confirmation d'octroi de contrat – retrait de la réserve

2020-01-05 CONSIDÉRANT que la municipalité a octroyé le contrat des travaux de réaménagement pour les bureaux municipaux à Groupe MTKR inc. en la résolution 19-11-146;

CONSIDÉRANT qu'une réserve avait été émise en lien avec le règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que la municipalité reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le règlement d'emprunt et qu'il y a lieu de réitérer l'octroi du contrat sans la réserve;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Robert Charron, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que le conseil confirme l'octroi de contrat à Groupe MTKR inc., au montant de 1 766 900.00\$ +tx.

Adoptée à l'unanimité.

1.8.3 Vente d'un lot appartenant à la municipalité (lot 5 796 734)

Ce point est reporté.

1.9 Sécurité publique :

Aucun point.

1.10 Transport – voirie municipale et entretien :

Aucun point.

1.11 Hygiène du milieu :

1.11.1 Adoption du budget supplémentaire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains relatif au traitement des matières organiques, pour l'exercice financier 2020

2020-01-06 CONSIDÉRANT que lors de la séance du 18 décembre 2019, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, sur proposition de Jean-Pierre Arpin, appuyée par Robert Charron, il est résolu que le conseil adopte le budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organiques déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis; copie du dit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

M. le conseiller Jean-Claude Drolet a voté contre.

Adoptée à la majorité.

1.12 Aménagement et urbanisme :

Aucun point.

1.13 Loisirs et culture :

1.13.2 Demande de commandite – AHMV

2020-01-07 CONSIDÉRANT la demande de commandite du 7 janvier faite par l'Association de Hockey Mineur des Villages pour le rendez-vous des Champions qui aura lieu le 21 mars 2020;

Sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu que la municipalité verse la somme de 200\$ et que le maire soit présent pour représenter la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

1.14 Activités d'investissement :

Aucun point.

1.15 Varia ouvert

1.16 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

1.17 Levée de la séance

2020-01-08 Sur proposition de Robert Charron, il est résolu, à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20h29.

Stéphane Bernier,
Maire

Pascale Dalcourt
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal..